

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **07/09/2016**

Date d'affichage : **07/09/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Renée FALCO - Michel BERTIN – Danielle PARIS - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Marc Étienne LANSADE à Éric MASSON / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Sébastien MACREZ - Jeanne LAURITO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Madame TROIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS (ERDF) est chargé d'étudier la faisabilité des travaux d'alimentation de l'immeuble sis 14 rue Jules Peirin.

Les travaux envisagés pour le raccordement électrique de cet immeuble nécessitent de crammer un câble sur une propriété communale.

Afin de finaliser les études, ENEDIS (ERDF), sis Tour ERDF, 34 Place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, sollicite l'autorisation de la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée section AP N° 158 – rue Jules Peirin aux fins de réaliser les travaux suivants :

- pose d'un câble électrique basse tension crampé sur la façade de l'immeuble AP N° 158 sur une longueur totale de 7 mètres.

La convention de servitude est conclue à titre gratuit.

CM 15/09/2016

N° 2016/155

CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE AP N° 158 AU BENEFICE DE ENEDIS

Celle-ci sera régularisée par acte notarié, les frais de rédaction et d'enregistrement resteront à la charge d'ENEDIS (ERDF).

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser ENEDIS (ERDF) à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée Section AP N° 158, rue Jules Peirin pour l'alimentation de l'immeuble situé 14 rue Jules Peirin ;
- de dire que cette servitude sera consentie à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives ;
- d'autoriser ENEDIS (ERDF) à réaliser les travaux de raccordement électrique avant la signature de l'acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant création de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Premier Adjoint,

Éric MASSON